



ACTIVITÉ BESOINS ET OFFRES:

Renforcer les relations entre les jeunes et leurs gardien.ne.s

Objectif : Cette activité est destinée aux jeunes et aux adultes qui s'occupent de ces jeunes, qu'il s'agisse de parents, de personnes tutrices, de membres de la famille ou d'autres personnes. Elle vise à explorer la manière dont les adultes peuvent agir en tant qu'allié.e.s pour supporter le développement, les droits et l'indépendance des jeunes sous leur charge, tout en équilibrant leurs responsabilités en tant que gardien.ne.s. En définissant clairement les besoins des jeunes et le soutien que les gardien.ne.s peuvent apporter, l'activité a pour objectif de renforcer leur relation d'allié.e.s. Elle met en valeur les forces de la relation tout en identifiant les limites de cette dernière ainsi que les pistes de développement pour l'avenir.

Durée: Entre 2 et 2.5 heures, en fonction du nombre de personnes participantes. 

Personnes participantes: Cette activité nécessite un groupe composé à la fois de jeunes (âgé.e.s de 12 ans et plus) et de personnes adultes qui agissent comme leurs gardien.ne.s (parents, tutrices.teurs, membres de la famille ou autres).

Taille idéale du groupe: 10 à 12 personnes participant.e.s, incluant à la fois des jeunes et des adultes. L'activité peut être adaptée pour des groupes plus grands ou plus petits, mais les adultes ne devraient jamais être plus nombreux que les jeunes.

Lien vers l'éducation aux droits humains:

Cette activité encourage la collaboration, la responsabilité partagée et la création de relations, favorisant un environnement de soutien et d'accompagnement à travers la relation d'allié.e. Elle favorise l'autonomie des jeunes et contribue à renforcer les relations familiales en s'appuyant sur les principes des droits humains tels que la dignité, la non-discrimination, la sécurité et le respect. Fondée sur la conviction que les jeunes personnes sont détentrices de droits, elle fait des adultes en charge des allié.e.s qui les soutiennent dans le respect et l'exercice de ces droits.

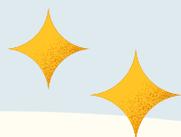


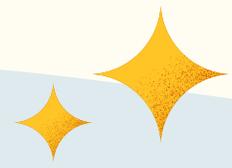
Note: dans ce document, "gardien.ne" signifie toute personne prenant soin de manière régulière du jeune.



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----------------|
| Aperçu de l'activité | page 1 |
| Matériel | page 3 |
| Considérations clés avant de commencer | page 3 |
| Partie I: Introduction | page 4 |
| Partie II: Partage des besoins et des offres | page 6 |
| Partie III: Accord entre les besoins et les offres | page 7 |
| Partie IV: Être un.e allié.e selon une approche fondée sur les droits de l'enfant | page 8 |
| Partie V: Discussion de clôture | page 10 |
| Variations possibles | page 11 |
| Annexe A: Fiche de référence - Établir des lignes directrices de groupe fondées sur les valeurs des droits de l'enfant | page 12 |
| Annexe B: Tableau 1 - Besoins et offres | page 13 |
| Annexe C: Tableau 2 - Accord entre les besoins et les offres | page 14 |
| Annexe D: Modèle de prise de notes | page 15 |
| Annexe E: Visuel - Être un.e allié.e selon une approche fondée sur les droits de l'enfant | page 16 |





Matériel:

- Annexe A - Fiche de référence: Établir des lignes directrices de groupe basées sur les valeurs des droits de l'enfant
- Annexe B - Tableau 1: Besoins et offres
- Annexe C - Tableau 2: Faire correspondre les besoins et les offres
- Annexe D - Modèle facultatif de prise de notes
- Annexe E - Document: Une approche fondée sur les droits de l'enfant pour être allié.e
- Papier pour tableau de conférence ou tableau blanc
- Marqueurs
- Notes autocollantes (post-it) de deux couleurs différentes (par exemple jaune et bleu)
- Crayons ou stylos

Considérations clés avant de commencer

Le principe du « **Ne pas nuire** » aux participant.e.s - en s'assurant de préserver leur intégrité et leur bien-être - doit demeurer une considération centrale lors de la mise en œuvre de cette activité avec les jeunes. Les personnes animant l'activité sont donc tenues, au minimum, de respecter les lignes directrices suivantes afin de garantir le respect de ce principe:

- Assurez-vous d'avoir établi un lien de confiance solide avec les jeunes et d'avoir pris le temps de bien les connaître avant de proposer cette activité. Si vous n'entretenez pas de relation étroite avec les jeunes, envisagez de coanimer avec une personne qui a un lien de proximité.
- Réfléchissez à vos propres limites et à vos biais potentiels (par exemple, des biais culturels), et prenez soin de bien analyser le contexte dans lequel vous animerez l'activité.
- Assurez-vous de posséder les connaissances culturelles et la sensibilité nécessaires pour animer cette activité, qui doit être menée en étroite collaboration avec la communauté. Cela nécessite de la préparation, de la réflexion et des recherches préalables. Vous pouvez également envisager d'impliquer une personne intermédiaire qui connaît bien les besoins, la culture et le contexte de la communauté.
- Demandez aux participant.e.s – jeunes ou adultes – d'éviter de personnaliser leurs interventions. Encouragez les jeunes à parler des « parents et tuteurs.trices » de façon collective plutôt que de faire référence à leurs propres parents ou gardien.ne.s, et invitez les adultes à parler des «jeunes» dans leur ensemble, sans mentionner leurs propres enfants. Cette approche permet de garder l'attention sur les enjeux globaux plutôt que sur des situations personnelles, et peut prévenir des malaises, des tensions ou des confrontations inutiles.

Enfin, veillez à adapter le contenu et le langage au groupe. Selon les compétences linguistiques des participant.e.s et leur degré de familiarité ou d'intérêt pour les droits humains, il peut être nécessaire de simplifier le langage ou de consacrer plus ou moins de temps à certaines parties de l'activité.

Partie I: Introduction (20-30 minutes)

- 1 Il est conseillé qu'au moins une personne adulte prenne la responsabilité de diriger l'activité. Si deux animatrices.teurs sont disponibles, il peut s'agir d'adultes, mais il est vivement recommandé qu'une personne adulte et une jeune personne co-animent l'activité.
- 2 Expliquez que l'objectif de l'activité 'Besoins et Offres' est d'explorer la manière dont les gardien.ne.s peuvent agir en tant qu'allié.e.s pour soutenir le développement, les droits et l'autonomie des jeunes en acquérant une meilleure compréhension des besoins des jeunes et en encourageant la réflexion sur les types de soutien que les allié.e.s adultes peuvent apporter. Soulignez que cette activité favorisera une meilleure collaboration entre les jeunes et leurs gardien.ne.s en mettant en lumière les opportunités inexploitées ainsi que les limites potentielles dans leurs relations actuelles.
- 3 Prenez le temps de définir des **lignes directrices (ou normes de groupe)** auxquelles les membres du groupe s'engageront tout au long de l'activité. Les personnes participant.e.s peuvent être encouragé.e.s à établir ces lignes directrices (ou normes de groupe) en s'appuyant sur les valeurs des droits de l'enfant, comme celles énumérées ci-dessous.

| | | | |
|---------------------------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| Valeurs des droits de l'enfant | Coopération | Acceptation | Responsabilité |
| Respect de la diversité | Respect | Équité | Inclusion |

Par exemple, la valeur de l'acceptation peut aider à formuler une ligne directrice (norme de groupe) telle que: «*Nous nous engageons à faire preuve d'ouverture face à toutes les idées exprimées, même si nous ne sommes pas entièrement d'accord avec ces idées*».

Invitez le groupe à définir 3 ou 4 lignes directrices afin de créer un environnement respectueux et positif tout au long de l'activité. Il est conseillé aux animatrices.teurs de noter ces lignes directrices et de les afficher bien en vue afin de rappeler aux personnes participantes l'importance de respecter les accords établis par le groupe.

Pour plus d'informations sur les **valeurs des droits de l'enfant** et pour des **recommandations concernant l'établissement de lignes directrices** pour les groupes, consultez la fiche de référence en **annexe A**.

Note importante:

Les relations entre les gardien.ne.s et les jeunes sont souvent empreintes d'histoires émotionnelles qui peuvent influencer l'activité. Par conséquent, il est essentiel de créer un espace responsable - une espace qui soit le plus sécuritaire possible - afin que chacun.e se sente à l'aise de partager, et pour que les animatrices.teurs puissent gérer efficacement les discussions sensibles. Il peut s'avérer utile de:

- Encourager les personnes participantes à ne partager que ce avec quoi elles se sentent à l'aise, ou leur laisser la possibilité de s'abstenir complètement de parler
- Rappeler aux personnes participantes qu'elles peuvent prendre une pause si elles en ont besoin
- Faire savoir aux personnes participantes qu'elles ne sont pas obligées d'avoir toutes les réponses, ni même aucune réponse
- Rassurer chaque personne sur le fait que le groupe a pour but d'apprendre ensemble en discutant des défis communs et en travaillant en collaboration pour trouver des solutions
- Renforcer l'importance de la confiance et du respect mutuel entre les gardien.ne.s et les jeunes

4 Pour introduire le thème de l'activité, invitez toutes les personnes participantes à lever la main et à répondre aux questions:

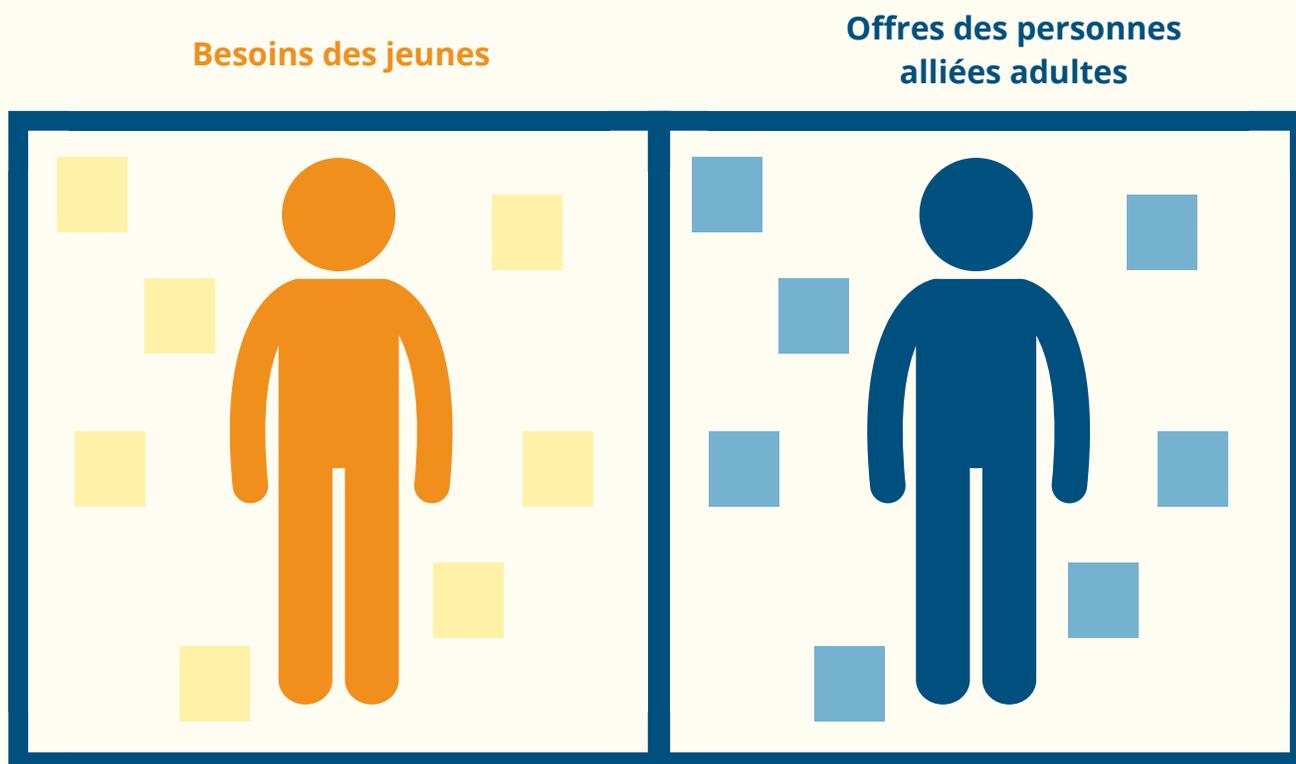
- **«Qu'est-ce qu'une personne alliée?»**
- **«Est-ce que les gardien.ne.s (parents, personnes tutrices, membres de la famille) peuvent être des personnes alliées des jeunes? Comment?»**

Soulignez les similitudes ou différences qui émergent entre les réponses des adultes et celles des jeunes, et envisagez de les noter pour vous y référer. Utilisez les réponses obtenues pour définir le rôle des allié.e.s adultes dans le contexte des relations avec la famille et les gardien.ne.s.

Variante: Une autre façon d'engager les personnes participantes dans l'exploration du rôle d'allié.e adulte est de présenter la définition suivante, en les invitant à la modifier afin qu'elle reflète leurs propres expériences et perspectives: **«Les personnes gardiennes alliées écoutent, soutiennent et accompagnent activement les jeunes dans la réponse à leurs besoins, tout en les aidant à renforcer leur confiance et à réaliser leurs aspirations et leurs rêves».**

Part II: Partage des besoins et des offres (15 minutes)

- 1 Affichez le **Tableau 1: Besoins et offres**, qui doit être préparé à l'avance (référez-vous l'**annexe B** pour les instructions relatives à la création de ce tableau).



-  Autocollants complétés par les jeunes personnes participantes
-  Autocollants complétés par des allié.e.s adultes (gardien.ne.s)

- 2 Invitez les jeunes à partager leurs BESOINS vis-à-vis leurs allié.e.s adultes en répondant aux questions suivantes. Les jeunes devront écrire leurs réponses sur des notes autocollantes jaunes (une besoin par note) et les placer dans la section du visuel intitulée **«Besoins des jeunes»**.

DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN DE LA PART DES ALLIÉ.E.S QUI VOUS SOUTIENNENT ET S'OCCUPENT DE VOUS [SPÉCIFIEZ LE CONTEXTE*]?

- De quoi avez-vous besoin de la part de vos parents, de vos tuteurs ou des membres de votre famille pour vous sentir en sécurité?
- Comment les personnes qui s'occupent de vous peuvent-elles répondre à vos besoins? Comment peuvent-elles vous aider à réaliser vos aspirations et vos rêves?

- 3** Invitez ensuite les personnes adultes à réfléchir à ce qu'elles peuvent OFFRIR aux jeunes dans leur rôle d'alliées. Les personnes alliées adultes doivent écrire leurs réponses sur des notes autocollantes bleues et les placer dans la section du visuel intitulée «**Offres des personnes alliées adultes**».

EN TANT QU'ALLIÉ.E, QU'OFFREZ-VOUS AUX JEUNES QUE VOUS SOUTENEZ ET DONT VOUS VOUS OCCUPEZ [SPÉCIFIEZ LE CONTEXTE*]?

- Que faites-vous pour aider les jeunes à se sentir en sécurité?
- Comment aidez-vous les jeunes à satisfaire leurs besoins? Comment aidez-vous les *jeunes à réaliser leurs aspirations et leurs rêves*?

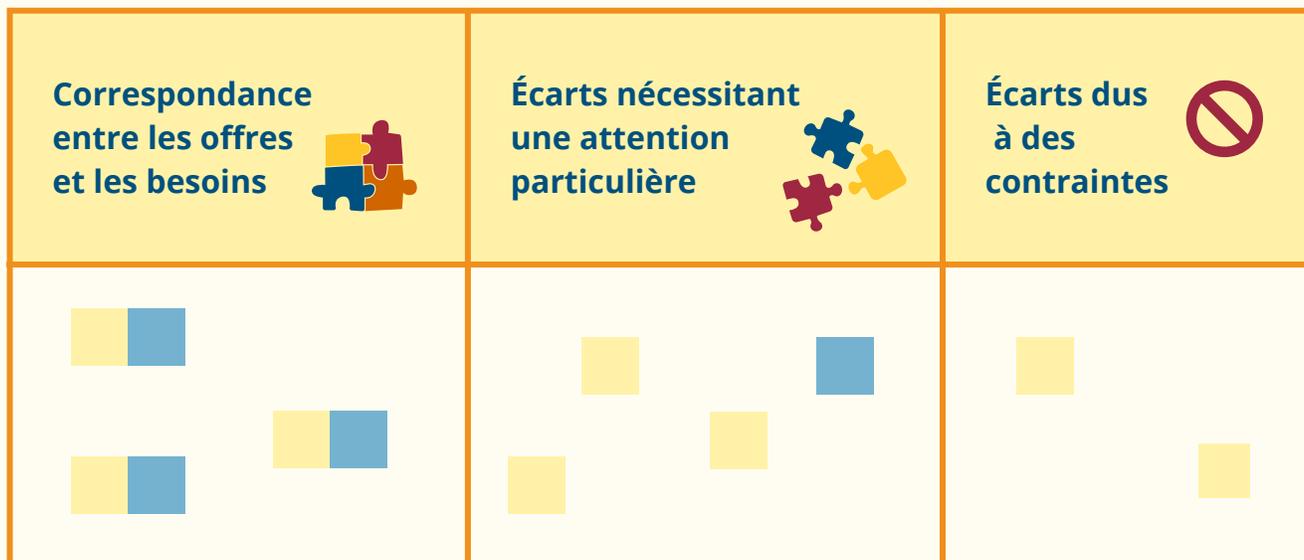
** Vous pouvez choisir de définir un contexte précis ou de vous concentrer sur un domaine particulier (ex. les activités scolaires, la vie sociale, la vie à la maison, les activités en ligne, etc.). Définir un objectif clair et précis permet de garder la discussion ciblée et de veiller à ce que les besoins et les offres restent pertinents et concrets.*

À ce stade de l'activité, les besoins et les offres sont séparés tout en restant visibles pour toutes les personnes participantes.

Partie III: Accord entre les besoins et les offres (30-45 minutes)

- 1** En utilisant une approche de type pop-corn (une technique de discussion où les personnes participantes s'expriment spontanément et sans ordre établi), invitez les jeunes et les adultes à partager à haute voix les besoins et les offres qui ont été affichés. Encouragez les contributions brèves pour que tout le monde ait une chance de participer.
- 2** Affichez le **Tableau 2: Accord entre les besoins et les offres**, qui devrait être préparé à l'avance (référez-vous à l'**annexe C** pour les instructions relatives à la création de ce tableau).
- 3** Guidez les jeunes et leurs allié.e.s adultes dans un exercice collaboratif de mise en correspondance, en examinant à la fois les besoins et les offres afin d'identifier:
- **La correspondance entre les offres et les besoins** -- Les besoins des jeunes auxquels les offres des adultes répondent.
 - **Les écarts nécessitant une attention particulière** -- Les besoins des jeunes qui ne sont pas pris en compte actuellement, mais qui pourraient et devraient l'être. Les offres qui ne correspondent à aucun besoin des jeunes peuvent également être placées ici pour examen.
 - **Les écarts dus à des contraintes** -- Les besoins des jeunes qui ne peuvent être pleinement satisfaits en raison de contraintes telles que le manque de temps, le manque de ressources ou d'autres facteurs.

Dans l'exercice de mise en correspondance, l'animatrice.teur peut commencer par jumeler une offre à un besoin, ou commencer par un besoin et trouver les offres correspondantes. Il peut y avoir des chevauchements ou des répétitions entre les besoins et les offres. Le rôle des animatrices.teurs est de guider le groupe dans le classement de chaque besoin et de chaque offre dans l'une des trois catégories, comme le montre le diagramme ci-dessous.



- 4 Au fur et à mesure que le processus de mise en correspondance se déroule, l'animatrice.teur guide une discussion entre les jeunes et leurs allié.e.s adultes, en se concentrant sur les raisons de l'adéquation ou de l'inadéquation entre les besoins et les offres. Bien que le point de vue des allié.e.s adultes soit précieux pour comprendre le contexte, il est essentiel de donner la priorité à la voix des jeunes dans cette discussion.
- 5 Pendant le processus de mise en correspondance et la discussion, veillez à ce qu'une personne participante ou une personne adulte prenne des notes. Le **modèle de prise de notes** fourni à l'**annexe D** peut être utilisé à cette fin.

Partie IV: Être un.e allié.e selon une approche fondée sur les droits de l'enfant (30+ minutes)

Être un.e allié.e, du point de vue des droits de l'enfant, signifie respecter la liberté des jeunes de faire leurs propres choix, les traiter avec dignité et soutenir leur bien-être. Il s'agit de créer des espaces où les jeunes personnes se sentent importantes, écoutées et habilitées à participer à la société, tout en veillant à ce que leurs droits soient protégés.

Dans cette partie, les personnes participantes sont encouragées à explorer ce que signifie être un.e allié.e du point de vue des droits de l'enfant et à comparer leurs réflexions avec les résultats de l'exercice de correspondance précédent.

1 Distribuez le document intitulé **Une approche fondée sur les droits de l'enfant pour être allié.e**, qui devrait être préparé à l'avance (référez-vous à l'**annexe E** pour une copie du document).

2 Veillez à ce que les personnes participantes se familiarisent avec le contenu du document en question, soit par un aperçu rapide, soit par un examen plus approfondi (en fonction des besoins et de l'intérêt du groupe). L'animatrice.teur peut déterminer si cela est mieux réalisé individuellement, en binômes, en petits groupes ou en groupe entier. Prévoyez un temps de réflexion.

Points clés à souligner:

- La Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CRDE) est un accord important entre les pays qui établit des règles mondiales pour protéger les droits des enfants. Elle défend les droits des personnes de moins de 18 ans dans des domaines tels que la sécurité, la santé, l'éducation et la culture, et contribue à assurer que tous les enfants soient traités équitablement, quel que soit leur pays.
- La CRDE considère les enfants comme des individus ayant leurs propres droits et responsabilités, en fonction de leur âge et de leur développement. Elle reconnaît que les enfants n'appartiennent pas seulement à leurs parents ou tuteurs, et ne sont pas seulement des personnes qui reçoivent de l'aide – les enfants ont leur propre voix et leurs propres aspirations.
- Les principes de la CRDE s'appliquent également aux jeunes adultes (âgés de 18 ans et plus), et de nombreux pays utilisent ces lignes directrices pour soutenir les jeunes lors de leur passage à l'âge adulte.
- Les personnes gardiennes (parents, tuteurs, membres de la famille et autres) qui s'engagent à soutenir les droits des enfants peuvent renforcer leur rôle d'allié.e.s et offrir un soutien encore plus fort aux jeunes.

3 Une fois que les personnes participantes se sont familiarisées avec le contenu du document **Une approche basée sur les droits de l'enfant pour être allié.e**, encouragez-les à réfléchir à la manière dont le rôle d'allié.e peut être mis à profit pour promouvoir et protéger les droits des jeunes.

- **Demandez aux jeunes:** *«Une approche fondée sur les droits de l'enfant évoque-t-elle pour vous d'autres besoins qui sont importants pour vous ou pour d'autres jeunes?»*
- **Demandez aux adultes allié.e.s:** *«Une approche basée sur les droits de l'enfant met-elle en évidence de nouveaux domaines dans lesquels votre soutien est particulièrement nécessaire?»*

4 Après la discussion, le groupe peut choisir d'ajouter des autocollants sur le **Tableau 2**.

Partie V: Discussion de clôture (15-20 minutes)

À l'aide des questions ci-dessous, mobilisez les personnes participantes dans une discussion afin d'évaluer l'activité et d'aider les jeunes et les adultes alliés à planifier leurs prochaines étapes.

Comment nous sentons-nous?

On s'exprime



- Avez-vous aimé cette activité? Pourquoi ou pourquoi pas?
 - Quels sont les aspects que vous avez trouvés faciles ou agréables?
Quels sont les aspects que vous avez trouvés difficiles ou inconfortables?
-

Qu'avons-nous appris ?

On réfléchit



- Dans quels domaines les gardien.ne.s réussissent-ils/elles/iels le mieux en tant qu'allié.e.s des jeunes? Comment pouvons-nous célébrer ces moments de rapprochement et veiller à ce qu'ils perdurent dans le temps?
 - Quels sont les besoins non satisfaits des jeunes auxquels leurs personnes gardiennes alliées devraient répondre? Comment est-ce que les gardien.ne.s peuvent améliorer leur rôle d'allié.e dans ce domaine?
 - Quels sont les besoins non satisfaits des jeunes qui dépassent le soutien que les gardien.ne.s allié.e.s peuvent apporter? Identifiez les domaines dans lesquels les personnes gardiennes alliées sont confrontées à des défis ou à des limites.
 - Cela a-t-il été utile de réfléchir à être un.e allié.e du point de vue des droits de l'enfant? Pourquoi ou pourquoi pas ?
-

Comment pouvons-nous mieux travailler ensemble ?

On agit



- Quels engagements les jeunes personnes et les personnes adultes alliées peuvent-elles prendre pour améliorer l'alignement entre les besoins des jeunes et les offres des adultes allié.e.s?
- Quel soutien, quelles ressources ou stratégies supplémentaires sont nécessaires pour répondre plus efficacement aux besoins non satisfaits des jeunes? Pensez à identifier d'autres personnes alliées potentielles qui pourraient offrir une assistance dans des domaines dépassant les capacités des gardien.ne.s allié.e.s.
- Comment pouvons-nous veiller à ce que les jeunes et leurs gardien.ne.s allié.e.s continuent à partager et à ajuster leurs besoins et leurs offres au fur et à mesure que leurs relations évoluent?

Variations possibles

- Les personnes animatrices peuvent choisir de diviser cette activité en deux séances. La première peut être une séance d'introduction visant à explorer le concept d'allié.e et à présenter l'approche fondée sur les droits de l'enfant (en utilisant l'**annexe E**). Cette base peut aider les participant.e.s à s'engager de manière plus significative lors de la deuxième séance, où les jeunes et les gardien.ne.s se réunissent pour participer à l'activité « Besoins et Offres », une fois les concepts clés bien introduits et réfléchis.
- La deuxième partie de l'activité (**Partage des besoins et des offres**) peut se dérouler dans deux pièces séparées — une pour que les jeunes réfléchissent à leurs besoins, et une autre pour que les gardien.ne.s réfléchissent à leurs offres — si cette disposition est plus confortable pour les participant.e.s. Alternativement, l'activité peut aussi se faire de manière anonyme dans un espace commun, où les idées inscrites sur des notes autocollantes sont lues à voix haute par la personne facilitatrice.
- Les jeunes n'ont pas à se concentrer uniquement sur leurs besoins; les personnes animatrices peuvent aussi les inviter à partager ce qu'ils/elles/iels ont à offrir — que ce soit pour se soutenir entre eux/elles/iels ou pour soutenir leurs gardien.ne.s. Cette approche permet de valoriser l'agentivité des jeunes et leur potentiel à contribuer positivement à leur propre bien-être ainsi qu'à celui des autres.



ANNEXE A – Fiche de référence: Établir des lignes directrices de groupe basées sur les valeurs des droits de l'enfant

Quelles sont les valeurs des droits de l'enfant ?

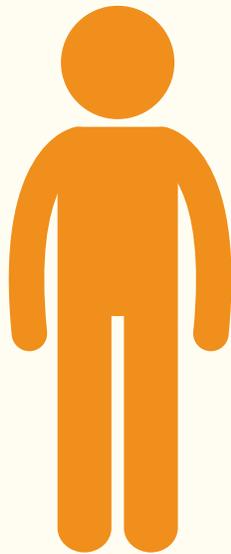
Les sept valeurs des droits de l'enfant ci-dessous découlent des droits de l'enfant et des droits humains tels qu'ils sont définis dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CRDE) et la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) des Nations Unies. En promouvant les valeurs de coopération, de respect, d'équité, d'inclusion, de respect de la diversité, de responsabilité et d'acceptation, et en les intégrant dans notre comportement quotidien, nous pouvons faire preuve de respect pour les droits humains et les droits de l'enfant. En tant que telles, ces valeurs peuvent être utilisées pour créer des lignes directrices (ou des normes de groupe) qui favorisent une discussion respectueuse.

| Valeur des droits de l'enfant | Définition | Exemple d'une directive de groupe |
|----------------------------------|---|--|
| Coopération | La coopération consiste à travailler ensemble pour atteindre un objectif commun, ainsi qu'à s'entraider pour atteindre des objectifs personnels. | <i>«Nous travaillerons ensemble pour atteindre des objectifs communs et nous nous tiendrons mutuellement responsables tout au long de la discussion»</i> |
| Respect | Le respect consiste à reconnaître que chaque personne est importante et doit être traitée avec dignité. Dans le contexte des droits humains, le respect n'a pas besoin d'être mérité; il est le droit de chaque personne en toutes circonstances. | <i>«Nous éviterons le langage offensant ou les insultes et ferons attention à notre langage corporel»</i> |
| Équité | L'équité consiste à donner à chaque personne la même valeur, les mêmes droits et les mêmes opportunités. | <i>«Nous donnerons à chaque personne une chance égale de s'exprimer et veillerons à ne pas prendre trop de place (à laisser la place aux autres)»</i> |
| Inclusion | L'inclusion consiste à agir pour assurer la pleine participation de tout le monde, sans exception. | <i>«Nous allons permettre aux personnes de choisir quand et comment elles participent, sans faire pression sur qui que ce soit»</i> |
| Respect pour la diversité | Le respect de la diversité consiste à reconnaître et à apprécier les différences individuelles. | <i>«Nous nous efforcerons de comprendre le point de vue de chaque personne, en reconnaissant que nous avons toutes et tous quelque chose à apprendre les uns des autres»</i> |
| Acceptation | L'acceptation consiste à reconnaître que chaque personne est membre à part entière de la société et du groupe. | <i>«Nous nous engageons à faire preuve d'ouverture envers toutes les idées, même si nous ne sommes pas entièrement d'accord avec elles»</i> |

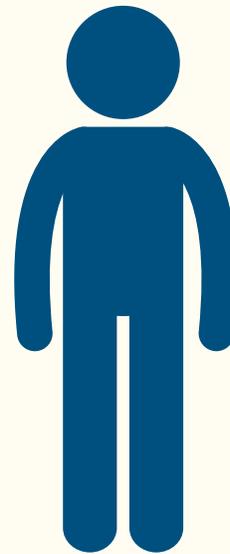
ANNEXE B - Tableau 1 : Besoins et offres

Préparez ce visuel en utilisant soit du papier pour tableau de conférence, soit en le dessinant sur un tableau blanc. D'un côté, dessinez une figure et intitulez-la «Besoins des jeunes». De l'autre côté, dessinez une autre figure et intitulez-la «Offres des adultes allié.e.s». Veillez à ce que les deux zones soient suffisamment grandes pour accueillir les autocollants des personnes participantes (plus le groupe est important, plus il faudra d'espace).

Besoins des jeunes



**Offres des adultes
allié.e.s**



ANNEXE C - Tableau 2: Accord entre les besoins et les offres

Préparez ce visuel en utilisant soit du papier pour tableau de conférence, soit en le dessinant sur un tableau blanc. Vous pouvez utiliser les termes «concordance» (au lieu de «correspondance») et «non-concordance» (au lieu du mot «écart») si ce langage vous convient mieux.

Veillez à ce que les trois sections soient suffisamment grandes pour accueillir les autocollants des personnes participantes (plus le groupe est important, plus il faudra d'espace).

| Correspondance entre les offres et les besoins  | Écarts nécessitant une attention particulière  | Écarts dus à des contraintes  |
|---|---|---|
| | | |

ANNEXE D – Modèle de prise de notes (facultatif)

Au cours du processus de correspondance et de la discussion, il peut être utile qu'une personne participante ou un adulte prenne des notes. Ce modèle est fourni à cet effet.

Il est impératif de demander le consentement des personnes participant.e.s, et toutes les données doivent être collectées de manière anonyme afin de garantir la confidentialité et le respect de la vie privée.

| | |
|---|--|
| <p>Correspondance: </p> <p>Besoins des jeunes auxquels répondent les offres des adultes</p> | |
| <p>Écarts nécessitant une attention particulière: </p> <p>Besoins non satisfaits des jeunes + Actions, engagements et ressources nécessaires pour répondre à ces besoins</p> | |
| <p>Écarts dus à des contraintes: </p> <p>Les besoins non satisfaits en raison de contraintes.</p> | |
| <p>Réflexions ou questions supplémentaires</p> | |

ANNEXE E – Être un.e allié.e selon une approche fondée sur les droits de l'enfant



Cette version en langage clair de la Convention relative aux droits de l'enfant a été produite par l'UNICEF. Pour en savoir plus sur les droits de l'enfant, visitez le site web de l'UNICEF: www.unicef.org/fr/convention-droits-enfant/convention-droits-version-enfants

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CRDE)

La CRDE, le traité sur les droits humains le plus largement ratifié de l'histoire, établit des normes universelles pour les droits civils, politiques, économiques, sociaux, sanitaires et culturels des enfants. Les états signataires mettent en œuvre la Convention en incorporant ses principes dans leurs lois, politiques et programmes, et en veillant à ce que les droits des enfants soient respectés et protégés dans tous les domaines de la vie. Ce document juridiquement contraignant garantit que les enfants sont au centre des politiques et des décisions qui les concernent. Il considère les enfants comme des individus ayant leurs propres droits et responsabilités, en fonction de leur âge et de leur développement, et non comme la propriété de leurs parents/tutrices.teurs ou de simples bénéficiaires de charité. La Convention met également l'accent sur la responsabilité partagée des gouvernements, de la société, des communautés et des personnes qui s'occupent des enfants de protéger et de promouvoir les droits et la dignité des enfants.

En quoi la CRDE est-elle pertinente pour les jeunes plus agé.e.s?

Si la CRDE protège principalement les enfants de moins de 18 ans, son cadre influe également sur la protection et le soutien des jeunes au-delà de cet âge. En abordant des droits tels que l'éducation, les soins de santé, la protection contre la violence et la participation aux décisions, les principes de la CRDE s'étendent aux besoins des jeunes adultes. De nombreux pays adoptent des politiques inspirées de la CRDE pour soutenir les jeunes, en particulier les jeunes qui se trouvent dans des situations vulnérables, lors de leur passage à l'âge adulte.

En quoi la CRDE est-elle pertinente pour les allié.e.s que sont les gardien.ne.s?

Les personnes qui s'occupent des enfants, y compris les parents, les personnes tutrices et les autres membres de la famille, jouent un rôle unique et essentiel en veillant à ce que les jeunes exercent leurs droits au quotidien au sein du foyer. En reconnaissant les jeunes comme des personnes détentrices de droits et en prenant conscience de leurs privilèges en tant qu'adultes, les gardien.ne.s peuvent devenir des allié.e.s efficaces. Cette relation implique le respect de l'autonomie des jeunes personnes, la promotion de leur dignité et le soutien de leur bien-être. En s'engageant fermement en faveur des droits de l'enfant, les gardien.ne.s allié.e.s peuvent favoriser des relations empreintes d'amour, de respect et de dignité mutuelle qui permettent aux jeunes de relever les défis en toute confiance.

Que signifie être une personne alliée adulte respectueuse des droits ?

Vous trouverez ci-dessous une sélection d'articles de la CRDE (colonne de gauche) à l'intention des parents, des personnes tutrices et des membres de la famille, ainsi que des questions (colonne de droite) destinées à susciter la réflexion et le dialogue pour renforcer les relations entre les gardien.ne.s allié.e.s et les jeunes.

Note pour la personne animatrice: La profondeur d'exploration de ce document devrait être adaptée à la capacité et à l'intérêt des participant.e.s. Vous pouvez choisir de présenter un bref aperçu des droits de l'enfant sélectionnés (colonne de gauche) ou d'inviter les participant.e.s à une réflexion plus approfondie en s'appuyant sur les questions de la colonne de droite. L'objectif est d'encourager une réflexion sur être un.e allié.e à travers le prisme des droits de l'enfant.

| Droits de l'enfant | | Questions de réflexion |
|--|--|---|
|  | <p>Mêmes droits pour toutes les personnes</p> <p>Toutes les jeunes personnes ont les mêmes droits, peu importe qui elles sont, où qu'elles vivent, quelle langue elles parlent, quelle est leur religion, ce qu'elles pensent, à quoi elles ressemblent, quelle que soit leur identité de genre, si elles ont un handicap, si elles sont riches ou pauvres et quelle que soit leur famille.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes personnes sont-elles victimes de discrimination en raison de leur âge? Sont-elles traitées injustement en raison de facteurs liés à leur identité? • Les jeunes personnes sont-elles marginalisées dans certains espaces réservés aux adultes? • Les jeunes personnes sont-elles traitées avec le même respect et la même dignité que ceux que nous attendons pour tous les adultes? • Les personnes alliées veillent-elles à ce que les besoins et les désirs des jeunes soient pris en compte au même titre que ceux des adultes? • Les jeunes personnes sont-elles reconnues comme des détenteurs de droits dans leur environnement quotidien? |
|  | <p>Intérêt supérieur de l'enfant</p> <p>Lorsque les personnes adultes prennent des décisions, elles doivent penser à l'impact de leurs décisions sur les enfants. Toutes les personnes adultes doivent faire ce qui est le mieux pour les enfants.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les décisions concernant les jeunes sont-elles prises en ayant comme principale préoccupation leurs meilleurs intérêts? • Les décisions concernant les jeunes sont-elles fondées sur une compréhension de ce qui est juste et approprié pour les jeunes du point de vue de leur développement? • Les personnes adultes déterminent-elles ce qui est dans l'intérêt des jeunes en les consultant? L'opinion des jeunes est-elle prise en compte et prise au sérieux dans ces décisions? |
|  | <p>Rôle de la famille</p> <p>Les familles et les communautés guident leurs enfants pour que les enfants apprennent, en grandissant, à utiliser leurs droits de la meilleure façon possible. Plus les enfants grandissent, plus le besoin d'être guidé diminue.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes personnes bénéficient-elles d'un encadrement, de limites et d'une structure claire dans un environnement compréhensif et bienveillant? • Les jeunes personnes sont-elles soutenues dans l'élaboration de solutions plutôt que d'être contrôlées? • Les personnes adultes alliées guident-elles les jeunes en leur faisant confiance pour prendre leurs propres décisions? • Les jeunes personnes sont-elles encouragées à développer leur autonomie et leur confiance en elles? • Les jeunes personnes bénéficient-elles de liens avec les adultes d'une manière qui a du sens pour elles? Reçoivent-elles l'amour inconditionnel et l'acceptation nécessaires pour s'épanouir? • Les jeunes personnes apprennent-elles à devenir des leaders qui inspirent, défient, soutiennent, responsabilisent et motivent les autres? |

| | | |
|---|--|--|
|  <p>6 VIE, SURVIE ET DÉVELOPPEMENT</p> | <p>Vie, survie et développement</p> <p>Chaque enfant a le droit de survivre et de se développer de la meilleure façon possible. Cela inclut le droit à la protection contre toute forme de préjudice physique et psychologique.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les besoins des jeunes, au-delà des nécessités telles que le logement, l'alimentation, la santé et l'éducation, sont-ils satisfaits? • Les personnes alliées adultes travaillent-elles activement à la protection de la santé émotionnelle et mentale des jeunes, en veillant à ce que les jeunes personnes se sentent heureuses, en sécurité et valorisées? • Les personnes alliées adultes adoptent-elles une approche empathique et respectueuse lorsqu'elles communiquent avec les jeunes, plutôt qu'une approche autoritaire? • Les attentes et les demandes des adultes allié.e.s tiennent-elles compte du développement émotionnel et physique des jeunes personnes? |
|  <p>12 RESPECT DE L'AVIS DES ENFANTS</p>  <p>13 LIBRE PARTAGE DES IDÉES</p> | <p>Respect de l'avis des enfants</p> <p>Les enfants ont le droit de donner librement leur avis sur les questions qui les concernent. Les adultes doivent écouter et prendre au sérieux les opinions des enfants.</p> <p>Libre partage des idées</p> <p>Les enfants ont le droit de partager librement avec les autres leur apprentissage, leur pensée et leur ressenti, en parlant, en dessinant, en écrivant ou de toute autre manière, à condition que cela ne nuise pas aux autres.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les personnes adultes alliées s'abstiennent-elles d'agir avant d'avoir entendu le point de vue des jeunes et s'abstiennent-elles de porter un jugement après l'avoir entendu? • Les jeunes personnes se sentent-elles en sécurité et respectées lorsqu'elles partagent leurs pensées, leurs opinions et leurs sentiments avec des allié.e.s adultes? • Les personnes alliées adultes font-elles confiance aux jeunes et respectent-elles leur volonté? |



Objectifs de l'éducation

L'éducation des enfants doit les aider à développer pleinement leur personnalité, leurs talents et leurs aptitudes. Elle devrait leur apprendre à comprendre leurs propres droits et à respecter les droits, les cultures et les différences des autres personnes. Elle doit les aider à vivre en paix et à protéger l'environnement.

Repos, jeux, culture et arts

Chaque enfant a le droit de se reposer, de se détendre, de jouer et de participer à des activités culturelles et créatives.



Connaissance des droits de l'enfant

Tous les enfants et toutes les personnes adultes doivent connaître cette convention afin que tout le monde soit au courant des droits de l'enfant.



- Les jeunes personnes sont-elles encouragées et soutenues dans la poursuite de leurs intérêts et de leurs passions?
- Les personnes alliées adultes favorisent-elles un environnement propice à ce que les jeunes explorent de nouvelles opportunités, repoussent les limites et poursuivent en toute confiance leurs objectifs d'apprentissage?
- Les jeunes personnes se voient-elles accorder le droit de jouer, de se reposer et de se détendre?
- Les jeunes personnes sont-elles encouragées à nouer des liens, à participer à la société et à établir des relations avec les autres et l'environnement, avec l'accompagnement des alié.e.s adultes?
- Les jeunes personnes sont-elles encouragées à connaître leurs droits et les droits des autres?